

23-A-0443

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

TOURCOING -

**RUE DE LINSELLES - PARKINGS ET VOIE DE DESSERTE DU SITE DE L'ANCIEN
COLLEGE DE L'EUROPE - DECLASSEMENT - INDEMNISATION DU COMMISSAIRE-
ENQUETEUR**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0379 du 25 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0222 du 7 juillet 2023, modifié par l'arrêté n° 23-A-0275 du 11 aout 2023, portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 134-1 et R. 134-3 à R. 134-32 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R. 141-4, R. 141-5, R. 141-8 et R. 141-9 ;

Vu la décision n° 22-DD-0734 du 3 octobre 2022 portant désaffectation d'une emprise relevant du domaine public métropolitain sise rue de Linselles à Tourcoing (ancien collègue de l'Europe) ;

Vu l'arrêté du préfet du Nord en date du 19 décembre 2022 établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0227 du 3 juillet 2023 portant ouverture d'enquête publique en vue du déclassement des parkings et voie de desserte du site de l'ancien collège de l'Europe sis rue de Linselles à Tourcoing ;

Vu la demande d'indemnisation du commissaire-enquêteur en date du 16 octobre 2023 ;

23-A-0443

Arrêté Du Président



Considérant que, par l'arrêté du 3 juillet 2023 susvisé, la Métropole européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise métropolitaine en nature de parc de stationnement et de voie de desserte au droit de l'ancien collège de l'Europe, sis rue de Linselles à Tourcoing ; qu'elle a nommé Mme Pierrette Maillard en qualité de commissaire-enquêteur ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a accompli sa mission comme convenu et n'a pas rencontré de difficultés particulières au cours de l'enquête publique ;

Considérant qu'il convient par conséquent de procéder à l'indemnisation du commissaire enquêteur ;

ARRÊTE

Article 1. Une indemnité d'un montant de 1 096,50 €, calculée conformément à l'état ci-dessous, est versée à Mme Pierrette Maillard :

Identification de l'enquête publique	Identification du commissaire-enquêteur	
Arrêté portant ouverture de l'enquête : n° 23-A-0227 du 3 juillet 2023	Nom : MAILLARD	Prénom : Pierrette
Auteur de l'arrêté : M. le Président de la Métropole européenne de Lille	Adresse : 316/ B 15 rue du Général de Gaulle 59126 Linselles	
Objet de l'enquête publique : Tourcoing - Rue de Linselles - Parkings et voie de desserte du site de l'ancien collège de l'Europe - Déclassement	Profession : Chargée de mission territoriale	
	Retraité : Oui	
Date d'ouverture : Lundi 18 septembre 2023	Percevez-vous une rémunération d'une administration publique ? Non	
Date de clôture : Lundi 2 octobre 2023	Êtes-vous assujetti ou avez-vous opté pour la TVA ? Non	
Date de remise du rapport d'enquête : 16 octobre 2023		

23-A-0443

Arrêté Du Président



Déroulement de l'enquête	
<i>Tâches accomplies</i>	<i>Temps passé (heures/minutes)</i>
Examen du dossier	2 h
Visite sur place	2 h (18/09)
Permanence	3 h (23/09 de 9h à 12h)
Réunions - avec les autorités administratives - réunions publiques - frappe de PV de réunions	3h (11/05 - 23/08 - 03/10 - 04/10) Non Non
Rédaction et dactylographie du rapport	7 h
Transport	5 h
Autres	
TOTAL (heures/minutes)	22 h
Montant de la vacation horaire	48 €
TOTAL dû pour le déroulement de l'enquête	1 056 €
Nombre d'observations - orales - écrites - par courrier	0 0 0
Prolongation d'enquête	Non
Difficultés particulières rencontrées au cours de l'enquête	Absence du registre d'enquête et du dossier lors de la permanence en mairie de Tourcoing

Frais de déplacement			
<i>Date et lieu de destination</i>	<i>Distance (km)</i>	<i>Heure de départ Temps de transport AR</i>	<i>Heure d'arrivée</i>
11 mai 2023 UT Armentières Tourcoing 57 rue du Dronckaert à Roncq	14	13h30 0,5 h	
23 août 2023 UT Armentières Tourcoing 57 rue du Dronckaert à Roncq	14	10h00 0,5 h	
18 septembre 2023 Visite du site Rue de Linselles à Tourcoing	16	10h30 2 h	

23-A-0443



Arrêté Du Président

23 septembre 2023 Hôtel de ville de Tourcoing 10 place Victor Hassebroucq	16	8h30 0,75 h	
3 octobre 2023 Hôtel de ville de Tourcoing 10 place Victor Hassebroucq	16	9h30 0,75 h	
4 octobre 2023 UT Armentières Tourcoing 57 rue du Dronckaert à Roncq	14	16h30 0,5 h	
Frais de transport en commun : 0			
Véhicule personnel : CV : 10 Km parcourus pour les besoins de l'enquête : 90 km Total frais de déplacement : 90 km x 0,45 €/km = 40,50 €			
Péages autoroutes : 0			

Frais engagés pour l'accomplissement de l'enquête		
<i>Nature des frais</i>	<i>Justificatifs</i>	<i>Montant</i>
Néant		
TOTAL = 0 €		

Montant total de l'indemnisation	
Total déroulement de l'enquête	1056 €
Total frais de déplacement	40,50 €
Total frais engagés	0 €
TOTAL GENERAL	1 096,50 €

Article 2. les dépenses d'un montant de 1 096,50 € TTC sont imputées aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement ;



Arrêté Du Président

Article 3. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 4. M. le Directeur général des services et le M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.